

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

30 août 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

DATE D’AFFICHAGE

30 août 2024

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, Mesdames LECONTE Marie-France, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, JOUANNE Lydie, FORNERET Sarah, MALERBA Lydie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : M. FANFANI Antoine qui donne pouvoir à Mme LERAUX Muriel, Mme GALMEL Isabelle qui donne pouvoir à Mme ROUCHERE Anne-Marie, Mme YBERT Sandra qui donne pouvoir à Mme MALERBA Lydie.

Absent(s) : non excusés : 0

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Procurations : 3

Votants : 15

Madame Sarah FORNERET a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DEL2024/09/05-02 CONVENTION D’ADHESION AU TUTORAT SECRETAIRE
DE MAIRIE (CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche propose une mission de tutorat de secrétaires de mairie en prise de poste en vertu de l'article L452-44 du code général des de la Fonction Publique précisant que « les centres de gestion peuvent à la demande des collectivités et établissements publics, mettre des agents à disposition » et conformément à la délibération n° 2023-47 du 26/09/2023

Cette mission de tutorat fait l'objet d'une convention et fait référence à des tarifs fixés annuellement par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de faire appel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial de la Manche pour l'utilisation de la mission de tutorat des secrétaires de mairie de la Manche
- **S’ENGAGE** à prévoir les crédits nécessaires au budget
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles et de régler cette prestation de service au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche.

Le secrétaire de séance
Sarah FORNERET



Le Maire
Rodolphe JARDIN

